

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique, préalable au classement du Site Patrimonial Remarquable et des Périmètres Délimités des Abords de la commune de Bourg-sur-Gironde

Par arrêté préfectoral du 13 avril 2026, une enquête publique unique est prescrite, **du lundi 11 mai au lundi 15 juin 2026 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur la création du périmètre du Site Patrimonial Remarquable et des Périmètres Délimités des Abords de la commune de Bourg-sur-Gironde, et présentée conjointement par la commune de Bourg-sur-Gironde et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine.

L'objet de création du site patrimonial remarquable, présenté par la commune de Bourg-sur-Gironde et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine, porte sur :

- identifier ce qui fait patrimoine ;
- valoriser l'héritage historique et naturel de la commune ;
- accompagner le développement de la commune dans le cadre du projet de revitalisation ;
- écrire les règles de protection et de mise en valeur dans le périmètre du SPR

Le projet de création de trois périmètres délimités des abords (PDA) concerne six monuments historiques situés sur la commune, à savoir :

- le PDA de la porte du Port, de la porte de Blaye, de la maison du XVIIIe sise place de la Libération et de l'hôtel de ville
- le PDA des ruines gallo-romaines des Gogues
- le PDA des vestiges de l'église de La Libarde

Le dossier est soumis à enquête publique au titre des articles L.631-2 du Code du patrimoine et L.123-1 et R.123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Des informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de :

- Madame Emmanuelle MAILLET, conseillère pour l'architecture,
Courriel : architecture.drac@culture.gouv.fr
- Madame Mathilde HARMAND , architecte des Bâtiments de France (ABF)
Courriel : udap.gironde@culture.gouv.fr

Le public aura la possibilité, **pendant la période indiquée ci-dessus**, de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture la **Mairie de Bourg-sur-Gironde**, 1 rue du Château Vieux, 33710 Bourg-sur-Gironde, le lundi de 09h00 à 17h00, le mardi et le mercredi de 09h00 à 12h00, le jeudi de 09h00 à 17h00 et le vendredi et le samedi de 09h00 à 12h00, et depuis un accès gratuit garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier sera consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ».

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de la consultation, le lundi 15 juin 2026, au commissaire enquêteur :

- **par écrit**, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie,
- **par correspondance**, à la **mairie**, 1 rue du Château Vieux, 33710 Bourg-sur-Gironde,
- **par voie électronique**, à l'adresse : ddtm-spe3@gironde.gouv.fr ;

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur désigné lors de ses permanences, seront consultables à la mairie.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'État en Gironde.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du **Préfet de la Gironde, autorité organisatrice** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique- Cité administrative – 2 rue Jules Ferry, BP 90 – 33090 BORDEAUX Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Christian MARCHAIS, cadre bancaire retraité, a été désigné en tant que commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Monsieur Yves DELORME, lieutenant colonel de l'armée de terre retraité, est désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Bourg-sur-Gironde, les :

- Lundi 11 mai de 9h00 à 12h00
- Jeudi 28 mai de 13h00 à 17h00
- Lundi 15 juin de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sur le site internet des services de l'État en Gironde et en Mairie de Bourg-sur-Gironde.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

Au terme de l'enquête publique :

- En ce qui concerne le SPR, la ministre de la Culture pourra prendre un arrêté de création du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Bourg sur Gironde.
- En ce qui concerne le PDA, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, le préfet pourra prendre un arrêté de création du Périmètre Délimité des Abords.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet www.gironde.gouv.fr et affiché en mairie et sur les lieux du projet.
